



4^e réunion ordinaire - 1^{ère} décision modificative du budget (DM1)

**Alors que de nombreux départements
ont des difficultés à se financer...**

**Grâce à une gestion
rigoureuse et prudente,
le Conseil général continue à investir
pour l'attractivité et le développement
de l'Aube**

- ▶ **Refonte totale de la signalétique touristique
à partir de 2012 - avec, en particulier,
des entrées du département + affirmées**
- ▶ **Reprise de la marque Packaging Valley®
pour capitaliser sur la filière emballage-conditionnement**
- ▶ **Adhésion au projet national de Biogaz Vallée
(développement de la filière de méthanisation)**
- ▶ **Accompagnement continu des projets des communes
(+ doublement de la base subventionnable pour les piscines)**
- ▶ **Déchets ménagers : vers une révision « concertée »
et « éco responsable » du plan de prévention et de gestion**

Bien que portant sur des **ajustements financiers limités** de l'ordre de 3,5 M€, cette DM prouve la pertinence de la politique **de gestion prudente et rigoureuse** conduite par le Conseil général de l'Aube – y compris le « plan de sauvegarde » adopté à l'été 2010.

Alors qu'avec la crise économique, de **nombreuses collectivités sont confrontées à des difficultés budgétaires** (difficultés à se financer, difficultés à emprunter), le Conseil général de l'Aube conserve des **capacités d'investissement à mettre au service du département** :

- **développement économique et touristique.**
- **aide à la concrétisation des projets communaux.**

Il n'en demeure pas moins que de **nombreuses incertitudes pèsent à la fois sur** :

- **le montant des dépenses en matière sociale,**
- **le montant des recettes attendues.**

D'où une constante vigilance avec, en particulier, une politique de provisions pour « charges à venir »

Il n'est ainsi pas possible, dans les prévisions, de se référer aux comptes de l'année **2011** où vont apparaître **2 recettes exceptionnelles** :

- 4,5 M€ de recettes du Fonds de péréquation nationale des droits de mutation (recette aléatoire),
- 10,6 M€ de compensation financière, par l'Etat, de l'ex API (allocation parent isolé), dans le cadre de la mise en place, par le Conseil général du RSA (Revenu de solidarité active) – somme finalement trop élevée, qui sera réduite à 4,1 M€ en 2012, soit une baisse de 6,5 M€ par rapport à 2011.

Identité départementale & promotion touristique

Refonte totale de la signalétique touristique à partir de 2012 avec, en particulier, des entrées de département + affirmées

Afin de mieux marquer l'identité du département et de promouvoir ses atouts, le Conseil général lance un ambitieux programme de refonte de la signalisation touristique à partir de 2012.

Suite à un nouveau recensement des richesses culturelles et naturelles à valoriser (en très large concertation avec les acteurs locaux du tourisme), le Conseil général a opté pour le plan suivant :

► **Implantation de nouveaux panneaux aux entrées principales du département, pour indiquer aux automobilistes de passage, les curiosités majeures de l'Aube.**

Pour l'été 2012, l'Aube doit se doter de 42 panneaux pour ses 21 entrées principales (5 sorties d'autoroute + 14 entrées inter-départementales). Ces panneaux offriront un style totalement nouveau, à base de photographies retravaillées. Leurs dimensions : 2,5m de haut sur 1,2m de large (à 5,5m du sol).

Installés par deux, ils indiqueront les curiosités majeures les plus proches parmi :

Le Beau XVIe, Camille Claudel, la route du champagne, Renoir à Essoyes, Clairvaux, les lacs, Troyes ville d'art, les centres de marques.

► **Refonte complète de la signalisation complémentaire basée sur :**

- **une plus forte hiérarchisation des panneaux (4 niveaux au lieu de 2)**
- **la prise en compte de plus de 100 nouveaux pôles touristiques**

En plus des panneaux d'entrée de département, **36 nouveaux panneaux (d'un graphisme renouvelé) vont remplacer les anciens panneaux illustrés présentant les pôles d'intérêt touristique majeurs, qui « valent le voyage ».**

- **Trois nouveaux sites en feront partie :** Les Riceys-village de caractère, le musée Claudel de Nogent (à son ouverture), et le vignoble de champagne.

- **Soit, au total, 12 pôles au lieu des 9 actuels** (La Motte-Tilly, Chaource, Isle-Aumont, Villemaur/Vanne, Bayel, Essoyes, Nigloland, Clairvaux et les lacs).

Il existera désormais, en plus, 3 autres niveaux de panneaux correspondant à des :

- « pôles d'intérêt touristique significatif » pouvant inciter à « faire le détour » (13 pôles, soit 30 panneaux nouveaux)
- « hauts lieux » représentatifs des territoires, qui sont de nature à retenir les touristes (42 lieux, soit 120 panneaux nouveaux)
- autres pôles tels qu'églises, musées, lavoirs, curiosités naturelles (161, soit 200 panneaux en remplacement ou en création)

Au total

(...)

Identité départementale & promotion touristique

Signalétique (suite)

► **Adaptation du parc des panneaux RIS (relais info-service)**

Installés il y a une vingtaine d'années, les panneaux RIS, qui présentent les grandes cartes de l'Aube, ont bien vieilli.

Compte tenu du développement des technologies nouvelles permettant de se repérer (GPS en particulier + Internet), le choix a été fait de limiter ces RIS aux sites les plus fréquentés.

Obsolètes, les RIS actuels seront tous retirés.

14 nouveaux RIS actualisés feront ensuite leur apparition sur :

- les aires des autoroutes A5 et A26 (aires de repos et de service),
- les sites de grand passage (Maison du Parc, Maison des lacs, Nigloland, Espace Renoir à Essoyes, Clairvaux, canal de la haute Seine, Port Dienville.

A retenir

► **Un budget important (754 000 €) qui correspond à un objectif stratégique : le développement du tourisme**

► **Une mise en oeuvre sur 2 ans :**

- dès l'été 2012 : nouveaux panneaux signalant les sites majeurs, aux entrées de département et le long des routes,
- été 2013 : installation et mise à niveau des divers autres types de panneaux, y compris des RIS.

► **230 sites ou pôles touristiques au total bénéficieront de la nouvelle signalétique**

► La signalisation des circuits thématiques (circuits des églises en pans de bois, route du champagne, etc.) fera l'objet d'un autre programme

Développement économique

**Afin de capitaliser
sur la filière emballage-conditionnement,
le Conseil général reprend la marque
Packaging Valley®
(et les événements associés
tels que la convention d'affaires Packinnove)**

En 1990, le Conseil général avait été à l'initiative d'une « vallée » économique : la « Packaging Valley® ». L'objectif était, en partenariat avec de nombreux acteurs régionaux, de développer la filière emballage-conditionnement à travers divers types d'actions (conseils, formation, recherche et promotion).

20 ans après, ce secteur d'activité compte quelque 270 entreprises dans la région, dans des domaines aussi divers que la conception de machines ou l'imprimerie. Mais, faute de financements publics et privés, l'association Packaging Valley a été dissoute le 30 juillet 2011.

Compte tenu de l'importance de cette filière économique et de la notoriété acquise par ce pôle régional d'emballage-conditionnement, le Conseil général de l'Aube a souhaité capitaliser sur toutes les actions qui ont pu être conduites en 20 ans.

A cet effet, il a décidé de reprendre la marque Packaging Valley.

Le Conseil général de l'Aube sera également **co-proprétaire** (avec ABE, l'organisateur) **des marques des 3 manifestations professionnelles** qui étaient jusqu'alors produites par la Packaging Valley :

- « Packinnove Europe »,
- « Packinnove Machines »
- « Journées de l'emballage ».

Développement économique

L'Aube s'engage dans le projet national de Biogaz Vallée®

(Développement de la filière de méthanisation pour la production d'énergie renouvelable)

Au vu de l'étude de faisabilité réalisée début 2011 dans le département, le Conseil général a décidé de **favoriser le développement, dans l'Aube, d'une filière économique d'avenir : la filière « méthanisation », en devenant membre-fondateur de l'association nationale Biogaz Vallée ®** (structure d'animation de la filière).

Il entend ainsi positionner l'Aube comme **pôle de référence et d'excellence en matière de méthanisation (formation & recherche, notamment)**. Sont en particulier envisagées : la création d'un laboratoire de recherche appliquée et la construction d'un démonstrateur à vocation industrielle, pilote en France.

La méthanisation, rappelons-le, est un procédé permettant de produire une énergie renouvelable dite « biogaz », à partir de matières fermentescibles issues, notamment, de l'activité agricole ou agroalimentaire. Ce biogaz peut être valorisé sous plusieurs formes : électricité, chaleur ou biométhane utilisé comme biocarburant ou injecté dans le réseau de gaz naturel.

► La méthanisation, filière d'avenir

... pour la France

- le marché de la méthanisation est actuellement sous-exploité (seulement une trentaine d'unités de méthanisation agricole en France, contre près de 6 000 en Allemagne),
- la filière s'inscrit dans l'objectif du Grenelle de l'environnement de « 23 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2020 »,
- elle bénéficie, de plus, du nouveau soutien public à la filière (revalorisation du tarif d'achat de l'électricité produite à partir de biogaz, annoncée par l'Etat en mai 2011 ; parution prochaine des tarifs « d'injection réseau » pour un nouveau débouché).

... et pour l'Aube

- circuits courts, vertueux sur le plan environnemental (proximité des apports, proximité de consommation de l'énergie),
- création d'emplois non délocalisables, donc pérennes,
- renforcement des capacités de recherche & développement et de formation professionnelle aux nouveaux métiers du développement durable
- renforcement des synergies avec le monde industriel en vue de permettre aux PME/PMI locales, notamment, d'être présentes sur le marché des équipements industriels liés à la méthanisation (marché en développement).

(...)

Développement économique

Biogaz Vallée® (suite)

► L'Aube, territoire propice au développement de la filière méthanisation

L'étude de faisabilité a montré la co-existence, dans l'Aube, de nombreux atouts propices au développement de la filière :

- important gisement de ressources renouvelables susceptibles d'être transformées en biogaz (les coproduits de l'activité agricole et agroalimentaire),
- potentiel de production électrique de 7,5 MW (l'équivalent de la consommation annuelle de 15 000 foyers),
- vivier de chercheurs de haut niveau pouvant être mobilisé pour continuer à faire progresser les connaissances en matière de méthanisation,
- présence d'un tissu d'entreprises adapté pour la construction, l'exploitation et la maintenance d'unités de méthanisation (70 entreprises identifiées pour le seul secteur de la maintenance industrielle)
- situation géographique favorable, proche des principaux acteurs (Allemagne, Danemark, Belgique), à la croisée des marchés existants (moitié nord de la France) et à développer (notamment au sud du pays).

► Le Conseil général de l'Aube, membre fondateur de l'association Biogaz Vallée® : pour placer l'Aube au cœur du développement de la filière française...

Afin que l'Aube puisse se positionner, le plus en amont possible, dans le développement de la filière, et devenir un pôle de référence et d'excellence en matière de méthanisation, le Conseil général a décidé d'adhérer à l'association Biogaz Vallée®, en tant que membre fondateur. Il y siègera aux côtés, notamment, de la société Holding Verte, développeur-investisseur spécialisé dans la méthanisation.

L'association Biogaz Vallée®, qui pourrait être présidée par Lionel Le Maux, co-fondateur d' Holding Verte, bénéficie d'une expertise scientifique de poids à travers son futur président d'honneur : René Moletta, chercheur français de renommée internationale dans le domaine du biogaz.

La Biogaz Vallée® s'est en particulier donné pour missions de « **fédérer, animer et soutenir la filière biogaz en France, à partir d'un ancrage local dans le département de l'Aube** »

L'association Biogaz Vallée® entend

- promouvoir la filière de la méthanisation dans l'Aube et dans le reste du pays aussi bien en terme de recherche appliquée qu'en terme de filière industrielle
- se positionner comme vecteur économique, en attirant et accompagnant les entreprises désireuses de se développer sur le marché de la méthanisation,
- promouvoir de nouveaux savoir-faire et des filières de formation autour des métiers du biogaz,
- favoriser le partage des connaissances à travers partenariats et manifestations

(...)

Développement économique

Biogaz Vallée® (suite)

Biogaz : ce qui se dessine dans l'Aube

Développement de la filière dans toutes ses dimensions à travers :

- ▶ le développement de la **recherche**
- ▶ le développement de la **formation**,
- ▶ l'**implantation d'unités de méthanisation** – comme cela est déjà fort répandu en **Allemagne, par exemple, pays en avance pour la production de biogaz.**
- ▶ Deux projets pourraient également voir le jour dans l'Aube pour accompagner la filière :

1) Un laboratoire de recherche appliquée dès 2012
(laboratoire analytique à vocation d'expertise, de développement, et de services aux entreprises du secteur biogaz)

Ce laboratoire aurait vocation à créer une synergie entre chercheurs et industriels. Il pourrait être implanté pour l'été/automne 2012 sur la Technopole de l'Aube (Troyes-Rosières), au sein de la pépinière d'entreprises.

2) Construction d'un site de démonstration destiné aux industriels, unique en France
(digesteur de 60 m³)

Plus gros que les digesteurs pilotes existants – mais de taille limitée cependant (environ 5 m de diamètre sur 3 m. de haut), ce digesteur permettra de tester la production de biogaz pour l'application industrielle avec plus de fiabilité que celle obtenue aux stades « laboratoire » ou « petit pilote ».

Sa localisation reste à préciser.

Accompagnement continu des projets des communes et groupements de communes

(Avec, à noter : doublement de la base subventionnable pour les piscines)

- ▶ Aide renforcée pour la construction et la rénovation de piscines à vocation supra-communale : doublement de la base subventionnable
- ▶ Patrimoine historique : une « rallonge » de 70 000 € pour aider aux travaux de restauration
- ▶ Voirie : 356 000 € de crédits supplémentaires pour des travaux à Celles-sur-Ource, Brienne-le-château, Magny-Fouchard, etc.

Déchets ménagers : vers une révision « concertée » et « éco-responsable » du plan départemental de prévention et de gestion

Le Conseil général va piloter la révision de l'actuel « plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés ». Ce processus complexe devrait prendre 2 ans au moins.

Conscient de l'enjeu, le Conseil général entend trouver des solutions conciliant écologie et économie. Il souhaite également travailler en toute concertation. **L'objectif étant bien, à terme, d'aboutir à un « plan départemental de prévention et de gestion des déchets » qui préserve la santé et l'environnement, le tout, à un coût raisonnable.**

Afin d'éviter et/ou de réduire la production et la nocivité des déchets, des choix stratégiques seront fait à tous niveaux : transport, traitement, et gestion des déchets ménagers et assimilés.

Déchets ménagers (suite)

► La situation actuelle dans l'Aube

400 kg de déchets ménagers par an, par Auboïis

Chaque année, l'Aube produit près de 120 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés. Soit 400 kg par habitant environ.

- 75 % stockés, 25 % recyclés

- La majorité de ces déchets (75 % environ) est dirigée vers les 3 installations de stockage du département : Bar-sur-Seine, Montreuil-sur-Barse et Saint-Aubin.

- 25 % environ sont valorisés par recyclage.

- Une organisation centralisée, via le syndicat SDEDA

La totalité des communes et groupements de communes de l'Aube sont fédérés au sein d'un syndicat unique : le SDEDA (syndicat départemental d'élimination des déchets de l'Aube) présidé par Danièle BOEGLIN, vice-présidente du Conseil général).

Alors que les échelons de proximité assurent la collecte, le SDEDA gère ainsi le traitement et la valorisation de *tous* les déchets ménagers (et assimilés) produits dans le département.

► Pourquoi un nouveau plan ?

- **des capacités de stockage limitées, qui obligent à s'interroger sur les futurs modes de traitement à mettre en place sur le territoire départemental**

Le SDEDA a d'ores et déjà engagé une réflexion à ce sujet, et décidé de recourir à un service d'« assistance à maîtrise d'ouvrage » pour l'accompagner dans ses choix.

- **des obligations légales à respecter**, liées notamment au Grenelle de l'environnement:
 - réduction de 7 % de la production d'ordures ménagères d'ici 2015,
 - recyclage de 45 % des déchets ménagers par habitant d'ici 2015 (valorisation « matière » et « organique »),
 - obligation d'une planification raisonnée de la gestion des déchets à tous les niveaux : niveau national, niveau régional (s'agissant des déchets dangereux) et niveau départemental (s'agissant des déchets dits « non dangereux », autrement dit, les déchets ménagers et assimilés).

► Deux grands principes d'action guideront la révision du plan départemental

1) Eco-responsabilité.

Il s'agit de conjuguer, de manière responsable, « écologie » et « économie ». Autrement dit, d'agir dans le respect des règles et de l'environnement – tout en maîtrisant l'ensemble des coûts (coûts de prévention, de collecte et de traitement des déchets).

2) **Concertation**

A tous les stades du plan - de l'élaboration à sa mise en place-, le Conseil général entend agir en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés – et ils sont nombreux :

- collectivités et groupements responsables de la collecte et du traitement,
- riverains des installations de traitement,
- toute les parties prenantes de la chaîne de production, de collecte et de traitement (ménages, entreprises, associations de protection de l'environnement et de consommateurs...).

► **Les étapes de la révision :** **un processus complexe de 2 ans au moins**

4 mois d'état des lieux :

- Constitution, par le Conseil général, d'une « **commission consultative d'élaboration et de suivi du plan** ». Cette commission réunira représentants du Conseil général, des communes, de l'Etat, de l'agence régionale de santé, de l'ADEME et de nombreux autres organisations professionnelles, chambres professionnelles, associations agréées de protection de l'environnement et de consommateurs, etc.
- **Etat des lieux / évaluation de l'actuel** « **plan** départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés » : état des lieux de tout l'existant ainsi que de tous les projets et potentiels.
- Présentation des **conclusions, pour avis** à la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan, ainsi qu'au préfet de l'Aube
- **Décision du Conseil général** sur la suite à donner (principe et étendue de la révision)

12 mois pour élaborer le projet

- **Rédaction du projet de plan et de son rapport environnemental**

8 mois minimum pour les phases de consultation administrative et d'enquête publique

- **Avis** sur le projet de plan et le rapport environnemental, de la part de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan
- **Consultation des différentes instances prévues par la réglementation**
- **Adoption**, par le Conseil général, du projet de plan et du rapport
- **Transmission au Préfet** qui dispose de 3 mois pour demander une éventuelle nouvelle délibération par lettre motivée,
- **Enquête publique** autour du projet de plan et de son rapport environnemental
- **Adoption définitive** du plan par le Conseil général.